



Anne Dehêtre,
présidente de la FNO



Valorisation de notre
exercice et de nos actes

C'est le souhait de la FNO pour cette année 2022 !

Que peut-on demander de plus ? Que peut-on exiger de plus ? Le Gouvernement a promis des augmentations de salaire dans la fonction publique, a promis d'aider le secteur médico-social à transposer les accords du Ségur dans les différentes conventions, voire dans les refontes de celles-ci, mais les efforts sont encore loin des objectifs attendus.

Pour les orthophonistes, les niveaux de salaire ne correspondent toujours pas à une quelconque réalité. Pas de salaire à la hauteur du niveau de qualification, pas de salaire à la hauteur du degré d'autonomie ou de responsabilité qui est celui de notre profession à l'hôpital ou dans les structures. Pas de statut non plus en adéquation avec nos compétences.

Alors pour 2022, oui, nous sommes encore en droit d'exiger une nouvelle hausse salariale, un nouveau statut qui nous amènerait enfin à un niveau acceptable, au juste niveau de notre degré de qualification.

Pour les libéraux, nos exigences sont les mêmes. Les revalorisations de nos actes, de par un calendrier conventionnel contraint – des négociations avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie qui ne s'ouvrent que tous les 5 ans – doivent aussi permettre aux professionnels libéraux de suivre l'augmentation des prix, l'évolution de l'inflation qui elles, n'attendent pas 5 ans... La politique de santé du Gouvernement, sa vision de la santé publique ont posé comme préalable

que le paiement à l'acte participait à l'inflation des dépenses de santé. Au vu des difficultés d'accès aux soins des patients à la plupart des professions de santé, nous pouvons supposer que les orthophonistes ne sont pas les seuls à connaître une démographie professionnelle en berne ! Alors, nous sommes en droit de nous interroger aujourd'hui sur la pertinence de cette ligne politique, et sur la crainte d'une assurance maladie rendue encore plus déficitaire à cause de professionnels de santé qui, voyant leur lettre-clé valorisée, démultiplieraient le volume de leurs actes... Nous ne pouvons y croire, et nous y croyons d'autant moins que la plupart des professionnels de santé que nous côtoyons tous les jours, nos collègues orthophonistes mais aussi les kinés, les médecins... ne peuvent recevoir plus de patients, les journées n'étant pas assez longues.

Il y a peu de chance que cette ligne gouvernementale bouge... Mais alors, c'est une valorisation importante de la plupart de nos actes (de tous ?) qu'il va falloir appliquer, faute de quoi, les orthophonistes libéraux ne pourront pas non plus faire face aux différentes charges qui pèsent sur eux.

La FNO a bien sûr d'autres souhaits pour la profession, pour les orthophonistes, pour chacun et chacune d'entre nous : un exercice professionnel simplifié, allégé de ses tâches administratives, dégageant ainsi du temps pour l'amélioration de nos pratiques professionnelles et pour le soin, une reconnaissance (financière aussi) de l'ensemble de ses missions, de coordination, de prévention, d'accompagnement familial... Et bien sûr, une évolution de notre métier en phase avec les nouvelles avancées, découvertes scientifiques...

Pour chacun et chacune d'entre nous, avec chacun et chacune d'entre vous, la FNO souhaite fêter bientôt la réalisation de tous ses souhaits !